

## Charte morale d'intégration dans l'Annuaire de l'offre de soins en cancérologie

**Article 1** : LES ENGAGEMENTS DE LA STRUCTURE QUI SOUHAITE ETRE REFERENCEE (hors établissements de santé)

Le représentant de la structure, souhaitant le référencement de l'offre de soins en cancérologie proposée par sa structure, s'engage **sur son honneur** à adhérer et à en mettre en pratique les principes moraux ci-dessous, à savoir :

- **ne pas nuire** aux patients atteints de cancer et à leurs proches.
- **respecter le secret et l'intimité** de ses usagers.
- **informer honnêtement** chaque usager sur sa pratique **sans amoindrir d'aucune façon son esprit critique**.
- **inciter l'usager à consulter un médecin** devant tout signe faisant soupçonner une pathologie
- **vérifier les diplômes et gérer les compétences** des professionnels et/ou bénévoles qui interviennent auprès des usagers
- s'assurer que la relation établie avec l'usager ne soit pas détournée dans le but de :
  - Porter **atteinte à l'intégrité** physique ou morale du patient et de ses proches ;
  - Faire **adhérer à une croyance** ou religion, un nouveau mode de pensée ;
  - User de **mécanismes d'emprise** mentale et/ou d'aliénation ;
  - **Provoquer une rupture** avec l'entourage proche du patient et les soignants habituels ;
  - **Faire croire à** des méthodes miracles ;
  - Faire la **promotion d'effets** thérapeutiques liés à une activité qui **n'aurait pas fait l'objet de preuves scientifiques** validées par les sociétés savantes et l'Institut National du Cancer (INCa) ;
  - Faire la **promotion de pratiques à risque de dérives** sectaires ;
  - **Renier les traitements conventionnels et se substituer à la médecine, aux différentes professions de santé reconnues**. Tenir un discours **incitant directement ou indirectement à les rejeter ou les discréditer** ;
  - Exercer une **pratique qui puisse être assimilée à du charlatanisme, de l'exercice illégal de la médecine ou de la pharmacie** ;
  - **Inciter à la prise de substances illicites ou dommageables** pour ses usagers ;
  - Avoir une **action responsable de perte de chance** à des personnes atteintes de pathologies.

En dépit de la vigilance du Réseau Régional de Cancérologie (RRC), cette charte ne vaut pas une homologation, ni une labellisation par le RRC, de l'offre qui est proposée par les organismes présents dans l'Annuaire, ni même un certificat de garantie ou de qualité. En aucun cas, le nom du Réseau Régional de Cancérologie sera utilisé, dans le cadre de la promotion de son activité, quand bien même il en est adhérent.

**Article 2** : LES ENGAGEMENTS DU RRC

Le RRC **se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout demande de référencement de l'offre**, notamment dans le cas où une technique ou pratique non conforme aux principes mentionnés dans l'article 1 serait utilisée. En cas de doute, le RRC sollicitera le Centre national d'Accompagnement Familial Face à l'Emprise Sectaire (CAFFES).

Le RRC **s'engage à diffuser les informations conformément au descriptif** de la fiche signalétique renseignée par le référent annuaire et la direction de la structure.

Le RRC s'engage à **mettre à jour au minimum une fois par an et/ou à la demande** du professionnel les informations diffusées sur le site du RRC.

Le RRC **s'engage à diffuser ces informations sur son site internet.**

Le RRC s'engage à ne demander aucune participation financière pour l'intégration à l'Annuaire de l'offre en cancérologie.

**Article 3 : LES CONDITIONS DE RESILIATION DE L'INTEGRATION D'UN PROFESSIONNEL A L'ANNUAIRE DES RESSOURCES EN CANCEROLOGIE**

Si une structure, un professionnel ou un bénévole **venait à ne plus respecter cette charte, il doit le signaler au RRC afin qu'il soit retiré de l'offre.**

**Toute activité référencée par la MIVILUDES comme à risque de dérive sectaire, se verrait retirée de l'Annuaire.**

Le RRC **peut exclure de l'Annuaire** de l'offre de soins, une structure, une activité ou un professionnel dans le **cas du non-respect des principes de la charte. Cette résiliation sera formalisée par écrit et motivée.**

Tout signataire renonce à toute indemnisation ou dédommagement s'il est radié de cet Annuaire.

Fait à : .....

Le : .....

Nom, prénom et Signature du responsable de la structure (ou son représentant)